

DEPARTEMENT
Alpes-de-Haute-Provence

Communauté d'Agglomération
PROVENCE ALPES
AGGLOMERATION

Année 2020
Séance du 15 octobre 2020

N° 40

Objet : Demande de
financement auprès de la Caisse
d'Allocations Familiales pour
projet de LAEP (Lieu d'Accueil
Enfants Parents)

EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL
D'AGGLOMERATION

L'an deux mille vingt et le quinze du mois d'octobre à dix-sept heures, le conseil d'agglomération Provence Alpes Agglomération, régulièrement convoqué le huit du mois d'octobre 2020, s'est réuni dans la salle du Palais des Congrès à DIGNE LES BAINS, sous la présidence de Madame Patricia GRANET BRUNELLO

Est nommé secrétaire de séance : ZANARTU-HAYER Italo

Etaient présents :

ACCIAI Bruno, ARENA Antoine, AUDRAN Michel, AUZET Eric, AUZET Guy, BAILLE Denis, BELMONTE Sylvie, BENOIT Gérard, BLANC Michel, BONDIL Marc, BOYER Christian, CATILLON Pierre, CAZERES Benoit, CHABAL CALVI Nadia (à partir du rapport n° 11), CHALVET Gilles, COCHET Brigitte, COMTE Jean Paul (à partir du rapport n° 5), COSSERAT Sandrine, CROZALS Florent, DECROIX Hugo, DEORSOLA Jean Paul, ESCLAPEZ Nathalie, ESTIENNE Claude, EYMARD Max, FIAERT Claude, FIGUIERE Marie José, FONTAINE Sonia, GALLY France, GONCALVES Gilles, GRANET BRUNELLO Patricia, GRAVIERE Remy(jusqu'au rapport n°25), ISNARD AUBERT Laurence, ISNARD Mireille, ISOARDI Delphine, JOUVES Marc, KUHN Francis, LAQUET Laura, MAGAUD Marie José, MAGAUD Nathalie, MOULARD Damien, MULLER Emmanuel, OBELISCO Francine, OGGERO BAKRI Céline, PAUL Gérard, PAUL Gilles, PEREIRA Georges, PIERI Bernard (à partir du rapport n° 5), PROUST Brigitte, REYNAUD Patrice, SEGOND Claude, SEVENIER Jean, TEYSSIER Bernard, TEYSSIER Eliane (à partir du rapport n° 4), THIEBLEMONT Martine, TOUSSAINT Carole, TRABUC Nicolas, VILLARD René, VIVOS Patrick, VOLLAIRE Nadine, ZANARTU HAYER Italo

Etaient suppléés :

AILLAUD Jean Pierre a donné pouvoir à MENS Jacques
BALIQUE François a donné pouvoir à BAYLE Roland
BASSET Françoise a donné pouvoir à GUILLOT Jean Claude
ISOARD Christian a donné pouvoir à ISOARD Sandrine
PIERRISNARD Jacqueline a donné pouvoir à CORTES Guy
SAVORNIN Béatrice a donné pouvoir à GRANOUX Nellie

Etaient représentés :

BERTRAND Philippe a donné pouvoir à VILLARD René
CHABAL CALVI Nadia a donné pouvoir à LAQUET Laura jusqu'au rapport n° 10
FLORES Sylvain a donné pouvoir à PAUL Gilles
POURCEL Simone a donné pouvoir à VIVOS Patrick
REINAUDO Gilbert a donné pouvoir à GRANET BRUNELLO Patricia
SANCHEZ Pierre Bernard a donné pouvoir à KUHN Francis
UGHETTO Wendy a donné pouvoir à OBELISCO Francine
URQUIZAR Danièle a donné pouvoir à SEVENIER Jean

Etaient excusés :

BARDIN Chantal, BAUDOUI Marie Anne, BOURJAC Jean Marie, PARIS Mireille, POSTEL, Chrystelle, REBOUL Childéric, RISSO Gilbert

REÇU EN PREFECTURE

Le 20/10/2020

Application agréée E-legalite.com

99_DE-004-200067437-20201015-40_15102020

Madame Sonia FONTAINE, rapporteur, expose ce qui suit :

La compétence additionnelle enfance/petite enfance a été définie dans les statuts modifiés de Provence Alpes Agglomération, approuvés par la délibération N°1 de la séance du conseil d'agglomération du 14 novembre 2018.

A ce titre, la communauté d'agglomération gère et organise les ateliers Enfants Parents.

Les ateliers Enfants parents ont lieu au « P'tit jardin », les vendredis après-midi, depuis le 17 novembre 2017. La permanence est assurée par deux accueillants, issus du service petite enfance de PAA ou mis à disposition par le conseil départemental, au moyen d'une convention. Cet espace d'accueil, baptisé « La Récré » a été inauguré par madame la présidente le 3 juillet 2019, en présence du conseil départemental et de la caisse d'Allocations Familiales.

Devant le succès de ce lieu d'accueil, il peut être envisagé l'extension à l'ensemble des après-midis de la semaine. Après trois années d'exercice et une fréquentation importante des familles du territoire, le besoin de développement de cet accueil spécifique est attesté.

Par ailleurs, depuis la création de l'établissement d'accueil du jeune enfant « le p'tit jardin », la fréquentation est optimale le matin et minime l'après-midi. Sur 15 places offertes, environ 5 sont occupées. Ce faible taux d'occupation pénalise financièrement la collectivité.

Par ce projet, le « p'tit jardin », en tant que mode d'accueil, continuerait à fonctionner du lundi au vendredi matin et un LAEP serait créé dans les mêmes locaux du lundi au vendredi après-midi.

Un LAEP, lieu d'Accueil Enfants Parents manque particulièrement sur le territoire Dignois. Les LAEP de Manosque et Château-Arnoux ont prouvé le bien-fondé de ces établissements. L'ensemble des partenaires institutionnels se déclare favorable à l'extension proposée.

Il est primordial de s'intéresser à la qualité des relations enfants/parents au cours des premières années de vie de l'enfant. Lieu de prévention par excellence, le LAEP offre une souplesse et un accompagnement des accueillants qui permettent de développer et de faciliter le lien d'attachement entre les enfants et leurs parents.

Les professionnelles petite enfance constatent, de manière récurrente, dans leurs pratiques, des situations de chômage, de monoparentalité, d'exil, d'isolement qui rendent difficile ce lien.

La caisse d'Allocations Familiales accompagne les projets de création de LAEP et les soutient financièrement.

REÇU EN PREFECTURE**le 20/10/2020**

Application agréée E-legalite.com

99_DE-004-200067437-20201015-40_15102020

Le plan de financement est le suivant :

Dépenses H.T	57 326 €
Recettes H.T	57 326 €
dont :	
- Prestation de service reçue de la CAF	17 198 €
- Autofinancement PAA	30 128 €
- Contrepartie, contributions à titre gratuit (<i>valorisation des frais de locaux et personnels</i>)	10 000 €

* Aux recettes s'ajoutera la prestation contrat Enfance jeunesse de la CAF, dont le montant sera calculé ultérieurement par l'organisme.

* Le montant des frais de personnel doit être porté au budget prévisionnel pour calcul du prix de revient et des prestations mais sera à déduire des charges, les agents étant salariés de PAA.

En conséquence il vous est proposé :

- D'approuver le projet,
- D'approuver le plan de financement du projet et la demande de subvention.
- D'autoriser Madame la Présidente ou son représentant à signer l'ensemble des documents s'y rapportant.

LE CONSEIL D'AGGLOMERATION

Après délibération

A l'unanimité

Approuve les propositions présentées

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Ont signé au registre des délibérations les membres présents.

Pour extrait conforme
La Présidente Patricia GRANET-BRUNELLO



REÇU EN PREFECTURE

le 20/10/2020

Application agréée E-legalite.com

99_DE-004-200067497-20201015-40_15102020

